

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LAC-TREMBLANT-NORD

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord tenue à la salle des Loisirs de l'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant au 144, rue du Couvent, à Mont-Tremblant, le samedi 10 octobre 2015 à 10 h à laquelle assistaient :

Monsieur le Maire Hugh Scott

| | |
|-----------------------------|---------------------------|
| Madame la Conseillère : | Madame Louise Royer |
| Messieurs les Conseillers : | Monsieur Peter Richardson |
| | Monsieur Neal Rankin |
| | Monsieur Charles de Broin |
| | Monsieur Jean Cloutier |

Était absent : Monsieur le conseiller Brian Bertram.

Assiste également à la séance Monsieur Martin Paul Gélinas, secrétaire-trésorier.

CONVOCATION

La séance se tient selon les dispositions du *Code Municipal du Québec*. Tous les membres du conseil ayant été convoqués dans les délais fixés par le *Code Municipal du Québec*. Les membres présents formant quorum et consentant à la tenue de la présente séance, conformément au *Code Municipal du Québec*. Monsieur le maire Hugh Scott, président la séance, la déclarant légalement convoquée, procède à l'ouverture de la séance.

1. Constatation du quorum

À 10 h 19 le quorum étant atteint la séance est déclarée ouverte.

2. Résolution 2015-10-086 – Adoption de l'ordre du jour.

| | |
|----------------------|---|
| Il est PROPOSÉ par : | Monsieur le conseiller Jean Cloutier |
| APPUYÉ par : | Monsieur le conseiller Peter Richardson |

ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour qui suit :

1. Constatation du quorum et légalité de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance (limitée à un maximum de 15 minutes);

4. Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 septembre 2015;
5. Ratification des paiements exécutés par chèque;
6. Rapport du maire concernant les activités du conseil des maires de la MRC des Laurentides;
7. Rapport du maire concernant les activités du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant.;
8. Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance du conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant;
9. Avis de motion :
 - 9.1. Règlement 2015-05 modifiant le règlement 2015-02 sur les dérogations mineures;
 - 9.2. Règlement 2015-06 modifiant le règlement 2013-003 relatif au zonage afin de corriger la numérotation de l'article 4 et modifier les limites des zones P1 et Va-1;
 - 9.3. Règlement 2015-07 modifiant le règlement 2013-004 relatif au lotissement afin de corriger l'article 3.4.2;
10. Adoption de règlement : *Aucun*
11. Projets de résolution
 - 11.1. Nomination d'un membre au comité consultatif en urbanisme;
 - 11.2. Déneigement du chemin Thomas-Robert – attribution de contrat;
 - 11.3. Projet de correction du chemin Thomas-Robert – Attribution de contrat de services professionnels;
12. Rapport des comités
 - 12.1 Comité des finances et administration – états des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 30 septembre 2015;
 - 12.2 Comité consultatif d'urbanisme :
 - 12.1.1 Demande de construction de bâtiment principal - matricule 1525-86-3841, lot 5 011 277, cadastre du Québec;
 - 12.1.2 Demande de construction d'une véranda annexée au bâtiment principal : 1723-88-3433; lot 5 011 590, cadastre du Québec;
13. Correspondance - *aucune*
14. Affaires nouvelles - *aucune*
15. Période d'intervention des membres du conseil
16. Période de questions d'ordre générale aux citoyens (limitée à 15 minutes)
17. Clôture et levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance (période limitée à un maximum de 15 minutes).

4 Résolution 2015-10-087 - Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 septembre 2015.

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 septembre 2015, avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent en avoir pris connaissance :

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Neal Rankin
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Charles de Broin

ET RÉSOLU :

- a) Que le secrétaire-trésorier soit, et il est par les présentes, dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 septembre 2015;
- b) Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 septembre 2015 soit et il est par les présentes ratifié et adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 Résolution 2015-10-088- Ratification du journal de décaissement

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Jean Cloutier
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Charles de Broin

ET RÉSOLU :

DE RATIFIER le journal de décaissements pour la période du 1^{er} septembre au 30 septembre 2015 et d'approuver et de confirmer les débours effectués pendant cette même période pour une somme totale de 20 834,21 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je, soussigné, Martin Paul Gélinas, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord, certifie que la corporation dispose des crédits suffisants pour acquitter les dépenses ci-dessus.

Martin Paul Gélinas, LL. L., D. D. N.
Secrétaire-trésorier

6 Rapport verbal du Maire suppléant concernant les activités du conseil des maires de la MRC des Laurentides.

- 7 **Rapport du Maire suppléant concernant les activités du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant et dépôt de l'ordre du jour de la dernière séance de même que celui de la séance à venir.**
-

- 8 **Résolution 2015-10-089 – Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations au conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant.**

CONSIDÉRANT l'exposé du Maire sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant et la position qu'il entend prendre sur chacun de ces sujets, conformément à l'article 61, 2^e alinéa de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations L. Q. c.29*;

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Neal Rankin
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU :

DE MANDATER le Maire suppléant à prendre toutes les décisions qu'il jugera appropriées sur les sujets énumérées à l'ordre du jour de la séance du conseil d'agglomération du 12 octobre 2015, déposé par le Maire séance tenante, en se basant sur l'information présentée lors de la présente séance et ce, dans le meilleur intérêt de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord et de ses citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. **Avis de motion :**

9.1 Avis de motion - Règlement 2015-05 modifiant le règlement 2015-02 sur les dérogations mineures

Avis de motion est donné par Madame la conseillère Louise Royer qu'à une séance subséquente, il sera déposé un projet de règlement modifiant le règlement 2015-02 sur les dérogations mineures afin d'y ajouter une disposition réglementaire pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure, soit la hauteur des bâtiments principaux.

9.2 Avis de motion – Règlement 2015-06 modifiant le règlement 2013-003 relatif au zonage afin de corriger la numérotation de l'article 4 et de modifier les limites des zones P1 et Va-1.

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Neal Rankin qu'à une séance subséquente, il sera déposé un projet de règlement modifiant le règlement 2013-003 relatif au zonage aux fins suivantes :

- a) Corriger la numérotation de l'article 4 ;

b) Modifier les limites des zones P1 et Va1 afin d'inclure dans la zone P1 tous les immeubles ayant une vocation publique et non résidentielle, et réciproquement d'exclure ces mêmes terrains de la zone Va-1 ; et,

c) D'ajouter la Zone Va-18.

9.3 Avis de motion – Règlement 2015-07 modifiant le règlement 2013-004 relatif au lotissement afin de corriger l'article 3.4.2.

Avis de motion est donné par Madame la conseillère Louise Royer qu'à une séance subséquente, il sera déposé un projet de règlement modifiant le règlement 2013-07 afin de modifier l'article 3.4.2 du règlement 2013-004 relatif au lotissement de façon à remplacer les deux X inscrits au deuxième paragraphe par le numéro 1.10 (RIVE).

10.- Adoption de règlement : *Aucun*

11.- Projets de résolution :

11.1 POINT REPORTÉ – Nomination d'un membre du comité consultatif en urbanisme

11.2 Résolution 2015-10-090 - Déneigement du chemin Thomas-Robert.

CONSIDÉRANT le besoin de déneiger et entretenir pour l'hiver le chemin Thomas-Robert ;

CONSIDÉRANT la qualité du service rendu par Bernard Sigouin inc. au cours des hivers précédents;

CONSIDÉRANT la recommandation du secrétaire trésorier ;

CONSIDÉRANT la disponibilité des fonds requis ;

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Charles de Broin
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU :

QUE le contrat de déneigement et entretien d'hiver pour l'hiver 2015 - 2016 soit accordé à Bernard Sigouin inc. pour le prix de base 6 695 \$ plus les taxes de vente applicables, payable en deux versements, les premier décembre 2015 et premier février 2016; et, qu'une somme

additionnelle de 1 050 \$, plus les taxes applicables, soit ajoutée si Environnement Canada mesure qu'il est tombé sur Mont-Tremblant une quantité de neige supérieure à 300 centimètres pendant la période comprise entre le 1^{er} novembre 2015 et le 30 avril 2016;

QUE le maire et le secrétaire-trésorier soient et sont par les présentes autorisés à signer le contrat de déneigement pour le chemin Thomas-Robert pour et au nom de la municipalité; et,

QUE le Maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à effectuer le paiement de ce contrat en deux versements égaux de 3 347,50 \$ (plus les taxes applicables) le 1^{er} décembre 2015 et le 1^{er} février 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je, soussigné, Martin Paul Gélinas, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord, certifie que la corporation dispose des crédits suffisants pour acquitter les dépenses ci-dessus.

Martin Paul Gélinas, LL. L., D. D. N.
Secrétaire-trésorier

11.3 Résolution 2015-10-091 Projet de correction du chemin Thomas-Robert – attribution du contrat de services professionnels

il est PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Peter Richardson
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Neal Rankin

Et RÉSOLU

DE RETENIR les services de André Pilon Jr., ingénieur, afin de préparer les plans et devis du déplacement d'une section du chemin Thomas-Robert,

DE VERSER à André Pilon, ingénieur conseil la somme de 4 200 \$ plus les taxes applicables pour les services décrits à la proposition présentée le 1^{er} octobre 2015;

D'AUTORISER le Maire et le directeur général à signer les documents requis pour donner effet aux présentes et émettre les paiements des honoraires lorsque requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je, soussigné, Martin Paul Gélinas, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord, certifie que la corporation dispose des crédits suffisants pour acquitter les dépenses ci-dessus.

Martin Paul Gélinas, LL. L., D. D. N.
Secrétaire-trésorier

12. Rapport des comités

12.1 Comité des finances et administration – états des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 30 septembre 2015.

12.2 Comité consultatif d'urbanisme

12.2.1 Résolution 2015-10-092 dossier CCU 2015-09-017 demande de construction d'un bâtiment principal matricule 1525-86-3841, lot 5 011 277, cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QU'une demande de construction d'une maison neuve a été déposée au Service de l'urbanisme par le propriétaire du lot 5 011 277, cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété se situe à l'intérieur de la zone Va-10, laquelle est assujettie au P.I.I.A.-01 du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT QUE les travaux proposés respectent les critères d'évaluation spécifiques du P.I.I.A. -01, *relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT l'étude de ce projet par le CCU; et,

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 2015-09-17.

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Jean Cloutier
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Neal Rankin

ET RÉSOLU :

D'AUTORISER l'émission des permis requis pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2.2- Résolution 2015-10-093 Dossier CCU 2015-09-018 demande de construction d'une véranda annexée au bâtiment principal : 1723-88-3433; lot 5 011 414, cadastre du Québec.

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aménagement d'une véranda a été déposée au Service de l'urbanisme par le propriétaire du lot 5 011 414, cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété se situe à l'intérieur de la zone Va-8, laquelle est assujettie au P.I.I.A.-01 du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT l'étude de ce projet par le CCU;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 2015-09-18,

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Charles de Broin

APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU :

D'AUTORISER l'émission des permis requis pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Correspondance – aucune

14. Affaires nouvelles – Aucune

15. Période d'intervention des membres du conseil – Aucune

16. Période de questions d'ordre général aux citoyens (limitée à 15 minutes)

17. Résolution 2015-10-094 – Clôture et levée de la séance.

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Charles de Broin

APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU :

QUE la séance soit déclarée close et levée à 11 h 21.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Hugh Scott
Maire

Monsieur Martin Paul Gélinas
Secrétaire-trésorier